



Couple mixte franco marocain DCM par acte d avocat

Par Mama75

Bonsoir, nous venons de divorcer (divorce par consentement mutuel par acte d avocat). DCM reconnu par le Maroc via une circulaire L attestation de dépôt a été délivrée par le notaire, le divorce a été mentionné sur l acte de mariage français. Nous avons pris contact avec le consulat pour faire enregistrer le divorce, ce dernier nous a orienté vers les services d état civil du lieu de notre mariage au Maroc. Quels documents devons nous leur présenter ?.

Par jpgroussard

Bonjour Mama,

si on vous a orienté vers les services d'état civil au bled, ces services vous diront (par téléphone, e-mail) quels sont les documents demandés.

Cdt